



Département : AISNE.
Arrondissement : SOISSONS.
Canton : Villers-Cotterêts.

MAIRIE De VIVIERES

4, rue de l'Escadron de Gironde

02600 VIVIERES

Tel Fax : 03 23 72 71 04

vivieres2@wanadoo.fr

CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 14 JUIN 2021

L'an deux mil vingt et un le 14 Juin à 18H30. Les membres du Conseil Municipal de la Commune de VIVIERES se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L121-10 et L121-5 du Code des communes.

Etaient Présents : HERMAND Francis, VANLERBERGHE Rémi, HONORE Francis, ANGIBOUST Hortense, COMPERE Véronique, DA-PONT Jean-Luc, POMMIER Dominique.

Représenté :

Absents excusés : LAPLACE Adeline, NEBOT Isabelle, GOURLAND Yannic, VANLERBERGHE André

Mr HONORE Francis a été nommé secrétaire.

1 – AJOUTS A L'ORDRE DU JOUR :

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents accepte les ajouts à l'ordre du jour suivants :

- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 31 mars 2021

2 – COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 mars 2021

Après lecture faite par Monsieur Francis HERMAND, le compte-rendu du Conseil Municipal du 31 mars 2021 a été approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés

3 – DEMANDE SUBVENTION APV 2022 PARKING DES ECOLES :

Afin d'améliorer la sécurité pendant le dépôt et la reprise des écoliers, le Maire propose d'aménager en grande partie, l'espace en herbé sous la place de l'église, afin de pouvoir y faire rouler et stationner des véhicules toute l'année. La pose d'un grillage synthétique permettra le re-semi en herbe et ne modifiera pas l'aspect de l'endroit. Cela permettra aux véhicules venant déposer leur enfant à l'école de manœuvrer dans un espace qui leur est réservé en toute sécurité.

Après avoir eu un refus concernant la subvention DETR, Mr le Maire propose de faire une demande de subvention APV 2022 (Aisne Partenariat Voirie) auprès du département dès que la mise en ligne sera opérationnelle

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

sollicite une subvention APV 2022 destinée au financement de :

AMENAGEMENT PARKING DES ECOLES COMMUNALES

N° Opération : 2021-02

Appellation Parking des écoles communales

Montant TTC de l'opération : 7 545.00 €

Montant HT de l'opération : 6 287.50 €

Subvention APV 2022 sera évalué en fonction des barèmes dès qu'ils seront disponibles

Charge communale sera calculé en fonction des autres critères

• s'engage :

o à affecter à ces travaux sur le budget communal

o à réaliser les travaux dans un délai de deux ans, depuis la subvention APV, à partir de la date de notification.

4 – DEMANDE SUBVENTION APV 2020 POUR LE TROTTOIR DES ECOLES :

Mr le Maire propose de revoir l'aménagement du trottoir entre les deux écoles, élargir et mettre des barrières de sécurité afin de sécuriser les enfants lors de leurs déplacements.

Après un refus de la subvention DETR, Mr Le Maire propose de faire une demande de subvention APV 2022 (Aisne Partenariat Voirie) pourra être déposé dans le cadre de la sécurisation des abords des établissements scolaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

sollicite du département une subvention APV 2022 destinée au financement de :

TROTTOIR ECOLE PRIMAIRE

N° Opération : 2021-03

Appellation TROTTOIR ECOLE PRIMAIRE

Montant TTC de l'opération : 19 545.60 €

Montant HT de l'opération : 16 288.00 €

Subvention APV 2022 sera évalué en fonction des barèmes dès qu'ils seront disponibles

Charge communale sera calculé en fonction des autres critères

• s'engage :

o à affecter à ces travaux sur le budget communal

o à réaliser les travaux dans un délai de deux ans, à partir de la date de notification.

5 – DISPOSITIF SIGNALLEMENT AVEC LE CDG02

Le Maire rappelle à l'assemblée que :

Un dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes doit être mis en place depuis le 1^{er} mai 2020 dans l'ensemble des administrations pour les fonctionnaires et les agents contractuels. Il concerne les administrations, les collectivités territoriales et les établissements publics. Le décret paru au Journal officiel du 15 mars 2020 précise les modalités de ce dispositif qui comporte 3 procédures :

- le recueil des signalements effectués par les agents s'estimant victimes ou témoins des actes ou agissements en question ;
- l'orientation de ces agents vers les services et professionnels en charge de leur accompagnement et de leur soutien ;
- l'orientation vers les autorités compétentes pour prendre les mesures de protection appropriées et traiter les faits signalés, notamment par une enquête administrative

Le Conseil après en avoir délibéré décide :

- d'adhérer au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique proposé par le Centre de Gestion,
- d'informer les agents de ce dispositif.

6 – AVIS DE LA COMMUNE SUR LE PROJET PLH DE LA CCRV ARRETE

Le Maire informe que nous devons délibérer pour donner notre avis sur le projet de PLH de la CCRV arrêté

Mr Vanlerberghe Rémi présente le dossier

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

EMET UN AVIS FAVORABLE sur le projet de PLH 2022-2027 de la CCRV

CHARGE ET DELEGUE Monsieur le Maire, ou son représentant, aux fins d'exécution de cet avis

7 – ACTUALITE DE LA CCRV PAR REMI VANLERBERGHE

Monsieur Rémi VANLERBERGHE fait un compte rendu du dernier conseil communautaire

8 – QUESTIONS DIVERSES

- Ecoles

L'académie a souhaité nous alerter sur la baisse d'effectifs pour la rentrée 2022. Ils nous ont demandé d'étudier un rapprochement scolaire avec les communes de Taillefontaine, Retheuil, Largny sur Automne et Haramont.

Le maire indique que ce projet est lourd et très coûteux à développer et que les structures routières intercommunales sont peu adaptées à la circulation des bus scolaires.

Cette réunion a fait naître l'idée d'accueillir quelques enfants de la commune de Villers-Cotterêts pour pallier aux quelques élèves manquants dans nos écoles.

Le maire propose de demander un rendez-vous avec Mr BRIFFAUT, maire de Villers-Cotterêts, et les maires des communes concernées pour lui soumettre cette proposition.

Le conseil municipal donne son accord pour cette rencontre.

- Panneau sortie de Vivières

Le propriétaire de la maison située au 1 Route de Puiseux à Vivières nous a informés que l'adresse Route de Puiseux est difficile à trouver vu qu'il n'y a pas de panneau de rue et que sa maison se trouve après le panneau VIVIERES.

Le maire demande au conseil municipal l'accord de déplacer le panneau VIVIERES et de poser un panneau de rue à l'intersection pour indiquer la Route de Puiseux.

Le Conseil municipal donne son accord pour le déplacement du panneau VIVIERES et la pose d'un panneau Route de Puiseux.

- Projet éolien

Pour info un projet éolien est en cours entre Coeuvres et Montigny Lengrain. Nous avons aussi été sollicité pour un projet sur Vivières, Mr le maire informe qu'il n'est pas favorable à ce projet.

- Repas le 14 juillet 2021

Mme COMPERE propose que la commune organise un repas le 14 juillet 2021 le soir.

En effet, vu la conjoncture, nous n'avons pas fait de manifestation depuis plus d'un an, il serait bien d'inviter les habitants de Vivières et ses hameaux à un repas convivial le 14 juillet 2021 au soir.

- Nids de poule

Le maire informe qu'il va demander un devis pour reboucher les nids-de-poule dans le village et d'étudier des enduits de surface pour la 2e partie de la rue de la vallée ainsi que la rue du Moulin à Longavesne.

- Columbarium

Le maire informe que les devis pour le columbarium et le jardin du souvenir ont été signés.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20h40